



La fréquentation de trois modules (base + 1 module de spécialisation + culture générale) donne accès au titre d'opérateur en horlogerie, avec option correspondante au module de spécialisation choisi (exemple: opérateur en horlogerie, option assemblage). La personne qui conti-

nue la formation et qui réussit tous les examens reçoit un certificat fédéral de capacité d'horloger-praticien. Pour les personnes exerçant une activité professionnelle, l'enseignement est dispensé en soirée et le samedi, alors qu'il se déroule durant la journée pour les personnes en reconversion professionnelle.

d'emploi suisses ou français de se réinsérer professionnellement grâce à une formation à plein temps débouchant sur un C:A.P horloger (certificat d'aptitude professionnelle) ou un certificat d'opérateur/trice en horlogerie (titres reconnus par les autorités et les milieux horlogers français et suisses). La formation a lieu au GRETA du Haut-Doubs (Morteau, France) centre de formation spécialisé dans la formation continue, la reconversion et le perfectionnement des adultes.



**Zoom**

**Qu'est-ce que la Convention patronale de l'industrie horlogère?**

C'est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe 400 entreprises occupant près de 34'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication-documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation faîtière. Son Président est M. Jean Cavadini, ancien Conseiller aux Etats, ancien Conseiller d'Etat et son Secrétaire général, M. François Matile. Des renseignements complémentaires concernant les formations et les séminaires organisés par la CP peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

**Convention patronale de l'industrie horlogère suisse**

Service Formation professionnelle  
 Av. Léopold-Robert 65  
 2300 La Chaux-de-Fonds  
 Tél: 032/ 914 51 61  
 Fax: 032/ 913 46 06  
 info@cpih.ch www.cpih.ch

**Les principaux avantages du concept sont les suivants :**

- ▲ Ce système permet à des personnes qui ne peuvent pas accomplir un apprentissage long d'obtenir malgré tout un diplôme reconnu.
- ▲ Le principe de cette formation est en parfaite adéquation avec un monde du travail dans lequel le personnel doit être de plus en plus mobile et polyvalent.
- ▲ Les personnes qui décident d'arrêter en cours de route ne sont pas désqualifiées pour autant puisque le suivi de certains modules donne droit à des certificats d'opérateur / trice en horlogerie.

Ce système de formation novateur (premier dispositif de formation qui mène à un CFC selon un système modulaire) a déjà séduit plus de 800 personnes depuis 1994 et délivré 27 CFC au total. En outre, le 90% des personnes ayant suivi la formation dans le but d'une réinsertion professionnelle ont trouvé un emploi stable dans l'industrie horlogère dans les 3 à 6 mois suivant leur formation.

Rappelons que ce modèle de formation s'est d'ores et déjà étendu au-delà des frontières : la formation transfrontalière en horlogerie permet à des demandeurs

**Politique de formation souple**

Les particularités de l'horlogerie impliquent donc une politique de formation souple et pragmatique afin d'anticiper les multiples variations des besoins. Dans le domaine de la formation modulaire, l'industrie horlogère peut en outre se targuer d'être un précurseur et d'avoir mis en pratique ce système depuis plusieurs années déjà, alors que dans de nombreuses branches cela a fait l'objet d'études théoriques uniquement. Il s'agit à la fois d'une façon concrète de répondre aux exigences du marché qui requiert une proportion de plus en plus élevée de personnel qualifié dans les entreprises, mais aussi d'une opportunité pour les personnes non-qualifiées d'obtenir un certificat reconnu.

**RALPH ZÜRCHER**

Responsable du service Formation professionnelle à la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse